

Meyclub : démêler le **VRAI** du **FAUX**



Pourquoi le CSE propose-t-il moins de bons d'achat remisés via la plateforme de billetterie depuis début 2022 ?

➤ Ceci est lié à la mise en place de Meyclub à la place de Kalidea

Il s'agit d'un hasard du calendrier. Tous les prestataires de billetterie devront abandonner ces bons remisés.

FAUX

➤ Cette diminution est liée à un durcissement des règles de l'URSSAF

Une tolérance était admise pour la vente des bons remisés, ce n'est plus le cas maintenant.

Les CSE doivent limiter la vente des bons d'achat remisés aux univers liés strictement à la culture et à la pratique de loisirs culturels et sportifs.

L'AISC s'est mis en conformité en 2022 afin de ne pas risquer un redressement et pénaliser les budgets octroyés.

VRAI

➤ L'AISC subventionnait des bons d'achat, ce qui n'est plus le cas sur la plateforme Meyclub

Seuls les bons d'achat concernant les univers **culture**, pratique de **loisirs culturels** et **sportifs** étaient et peuvent toujours être subventionnés, la règle n'a pas changé.

Les autres bons d'achat étaient parfois présentés avec des réductions, mais toujours non subventionnés.

Nota : Les *chèques Kadéos* culture remplacent les *chèques Lire UP* sur la plateforme Meyclub.

FAUX

➤ Il n'y a plus d'intérêt à proposer des bons d'achat non remisés sur la plateforme Meyclub

Les CSE peuvent continuer à vendre des bons d'achat non remisés, afin de vous permettre d'échanger les chèques cadeaux offerts (naissance, rentrée scolaire, Noël) contre un bon d'achat mono ou multi-enseignes, au choix parmi les enseignes correspondant à l'évènement.

Nous conservons donc ces bons sur la plateforme billetterie à cet effet.

FAUX

➤ Le CSE pourrait vendre des bons d'achats remisés via une coopérative

Comme certains CSE le pratiquent, l'AISC pourrait mettre en place une coopérative afin de continuer à vendre des bons remisés.

Nous avons choisi de ne pas le faire eu égard aux coûts non négligeables associés, qui impacteraient le budget des autres activités et nous obligerait donc à diminuer les plafonds de subventions sur d'autres postes.

VRAI

➤ Le CSE ne propose plus du tout de réductions sur des grande enseignes hors sports et culture

La Commission Fournisseurs a mis en place un certain nombre de partenariats, notamment via la carte « *Supercard* » afin d'essayer de pallier cette situation.

La liste de ces accords pourra évoluer dans le temps, avec les enseignes qui sont favorables à mettre en place un partenariat.

FAUX